

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



25
البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

**15^{ème} session du Groupe de travail sur l'Examen
Périodique Universel**

Examen de la Roumanie

Intervention de la délégation marocaine

Genève, le 22 janvier 2013

OR

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, remercier S.E., chef de la délégation roumaine pour le rapport national présenté devant notre Groupe de travail.

A cet égard, ma délégation a pris note avec satisfaction des informations fournies sur les mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations acceptées par la Roumanie durant son premier examen en mai 2008.

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite formuler les observations et poser les questions suivantes :

1. Libertés religieuses : Ma délégation a pris note avec satisfaction de la politique du Gouvernement roumain en matière de liberté de religion, renforcée par la Loi sur la liberté de religion de 2006. Cette Loi a permis de créer un excellent climat interreligieux et de respect mutuel dans le pays, pouvant servir d'exemple dans un contexte mondial marqué par la recrudescence d'actes d'intolérance religieuse et d'incitation à la haine religieuse.

Ma délégation salue particulièrement l'inclusion dans la Constitution roumaine de mécanismes de prévention de l'incitation à la haine et de tout comportement contraire à la dignité de la personne et fondé sur des motifs de genre, de race ou de religion et ce, tout en garantissant la liberté d'expression.

Dans ce contexte, **ma délégation recommande à la Roumanie de poursuivre sa politique visant à établir un climat constructif de dialogue et de confiance entre les différentes religions dans le pays.**

Par ailleurs, ma délégation souhaite avoir de plus amples informations sur la situation des musulmans en Roumanie et les mesures prises par le Gouvernement en faveur du culte musulman.

2. Education et formation aux droits de l'Homme : Ma délégation se félicite des mesures prises par la Roumanie en vue d'assurer une éducation et une formation aux droits de l'Homme conformément aux dispositions de la Déclaration des Nations Unies relatives à cette thématique, à travers notamment :

- une éducation à tous les niveaux scolaires et les différents systèmes éducatifs formels, informels et non formels ;

- une formation aux droits de l'Homme en faveur de tous des différents fonctionnaires de l'Etat.

Dans ce contexte, ma délégation souhaiterait connaître les mesures particulières prises pour la formation aux droits de l'Homme en faveur des forces de l'ordre et des agents chargés de l'application des lois.

Enfin, ma délégation recommande à la Roumanie de poursuivre ses efforts en vue d'une mise en œuvre effective des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'Homme.

Je vous remercie Monsieur le Président.